


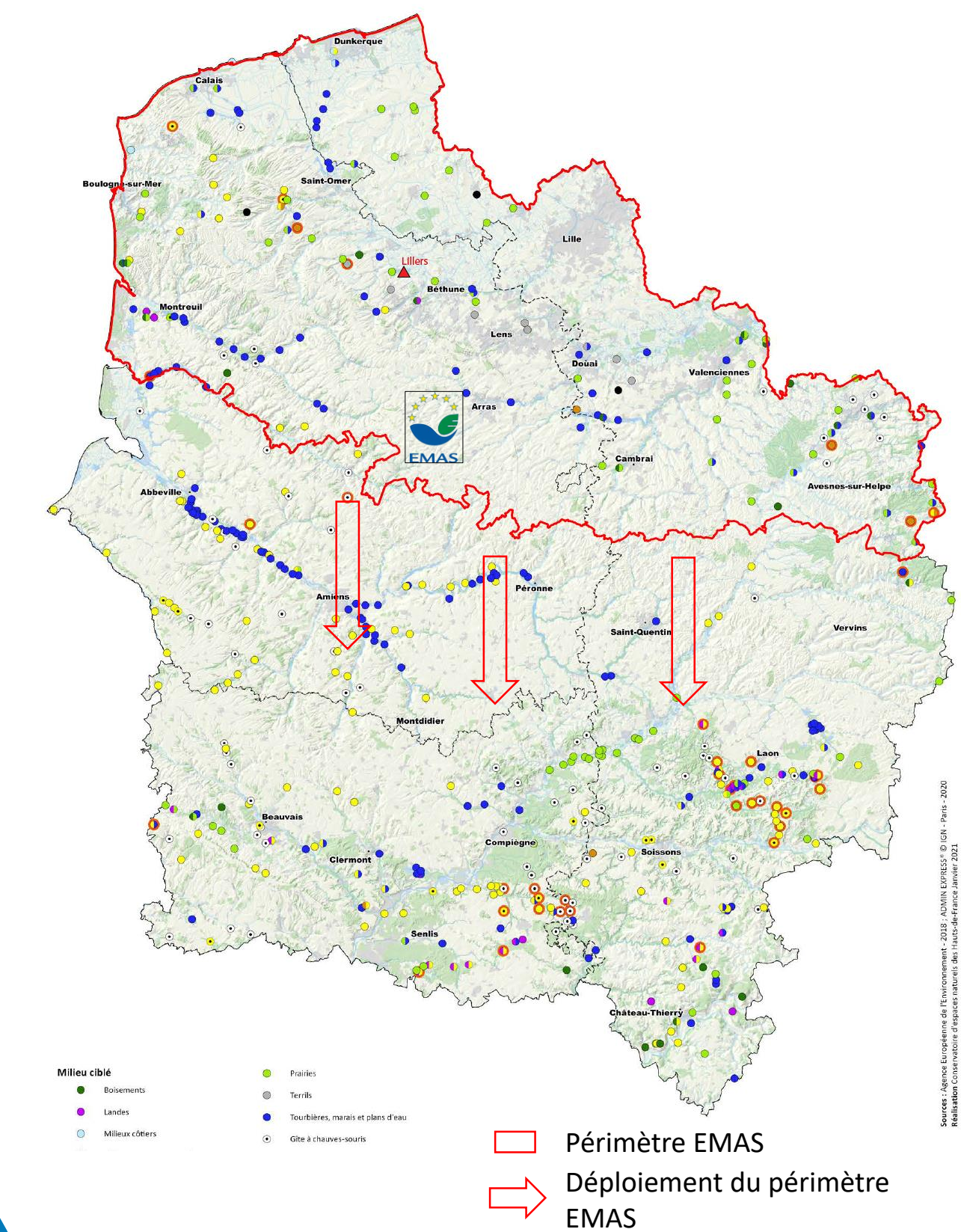
Mots-clefs : écoresponsabilité, amélioration continue, management environnemental



Eco Management and Audit Scheme

Règlement européen qui permet à un organisme de s'engager dans une **démarche volontaire d'amélioration continue** de ses performances environnementales

Système de Management Environnemental (SME) permettant une diminution et une **meilleure maîtrise** des impacts environnementaux



Analyse environnementale

- Analyse préalable approfondie des aspects environnementaux
- Recensement des parties intéressées ainsi que leurs besoins et attentes
- Détermination des indicateurs à suivre

Politique environnementale

Cadre d'action et de fixation d'objectifs, engagement et leadership

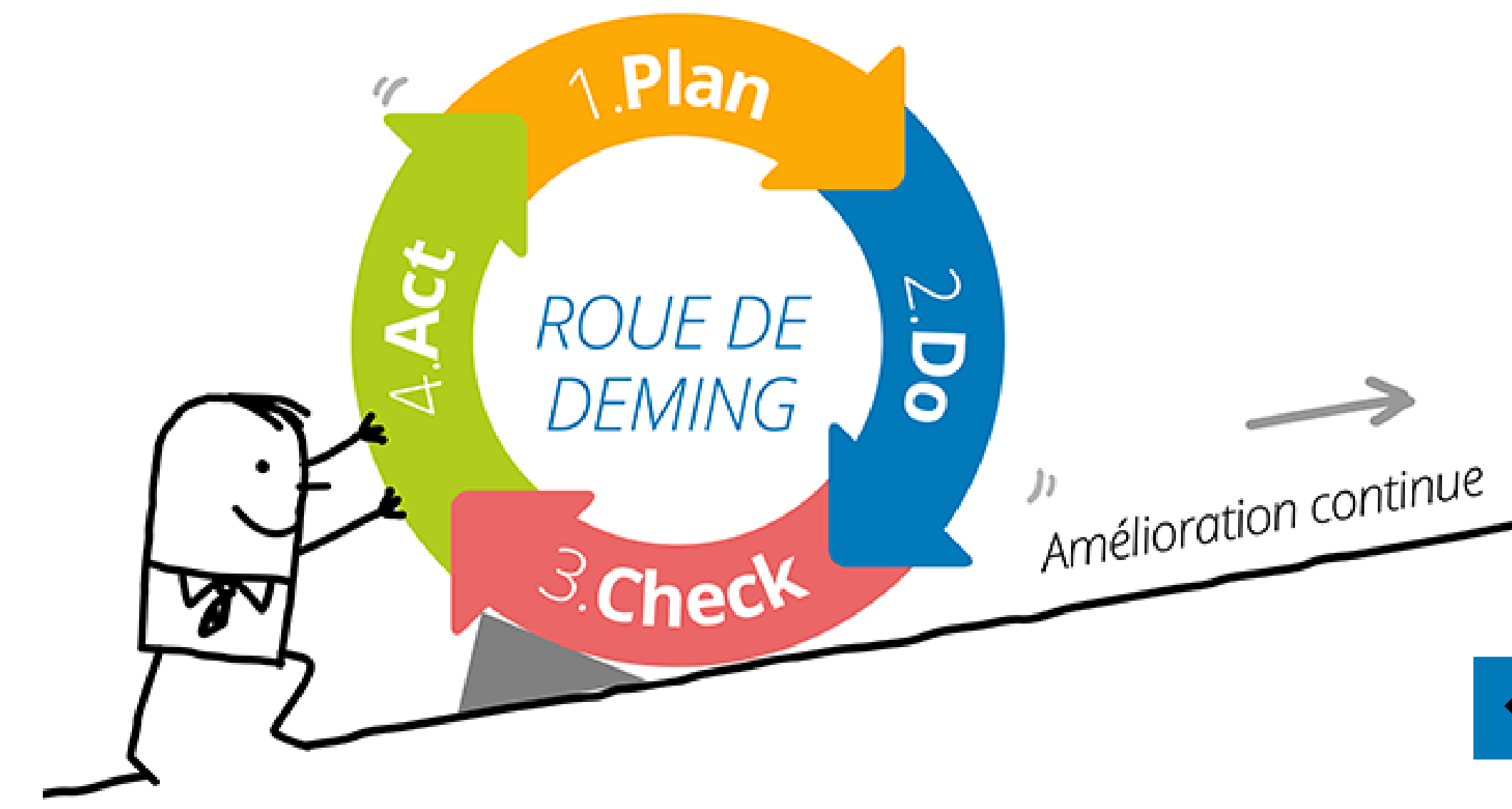
S'articule autour de 8 axes :

Adapter le SME à l'échelle Hauts-de-France

- Mise à jour de l'analyse environnementale
- Elaboration d'un nouveau plan d'action

Respecter la réglementation et les autres exigences

- Veille réglementaire



Maîtriser la consommation d'énergie et de carburant

- Suivi des consommations d'électricité, d'eau et de carburant
- Campagnes éco-gestes

Adopter une consommation écoresponsable

- Achats écoresponsables
- Suivi des consommations de papier

Faire connaître l'engagement EMAS à nos partenaires

- Déclaration environnementale
- Politique environnementale

Améliorer la gestion des déchets

- Tri avec de nombreuses filières (papier, verre, compost, déchets dangereux, DEEE, ...)

Réduire nos émissions de polluants

- Estimation des rejets de gaz à effet de serre
- Incitation au covoiturage

Sensibiliser le personnel à la démarche EMAS

- Campagnes de sensibilisation
- Quiz
- « trucs et astuces », ...